Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-088-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

N° 2021-088

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 29 MAI 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 21 mai 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 29 mai 2021 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 34

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2021-083, puis pouvoir à M. MARAN), M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL (parti au point n° 2021-072, puis pouvoir à Mme TROUDART), Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2021-057, puis pouvoir à M. BEAUDEAU, puis revenu au point n° 2021-072), Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO (parti au point n° 2021-059), Mme TEIXEIRA (partie au point n° 2021-090, puis pouvoir à Mme VACHER), Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, Mme OUARET, M. LE NEINDRE (parti au point n° 2021-087, puis pouvoir à Mme OUARET), Mme ANCHARUZ, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2021-082, puis pouvoir à Mme YOUSSOUF), Mme BEN HAJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-088-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Absents ayant donné procuration : 5

M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. POURPOINT	qui a donné pouvoir à Mme PERRON
M. YANG	qui a donné pouvoir à M. KHUL jusqu'au point n° 2021-072
M. GALIN	qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
Mme BENHSAINE	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : BATIMENT COMMUNAUX
Propriétés communales sises 19 et 30 rue des Bleuets.
Permis de démolir.
Délibération n° 2021-088

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la décision n° 20-033 relative à la demande de subvention au titre du fonds de prévention des risques majeurs "Fonds Barnier" auprès de l'état pour la propriété sise 30, rue des Bleuets à Villepinte,
Vu la décision n° 20-046 relative à la demande de subvention au titre du fonds de prévention des risques majeurs "Fonds Barnier" auprès de l'état pour la propriété sise 19, rue des Bleuets à Villepinte,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant les acquisitions récentes des deux propriétés sises 19 et 30 rue des Bleuets, du titre du Fonds de prévention des risques majeurs (dissolution du gypse) « Fonds Barnier »,

Considérant la nécessité, suite à l'acquisition de ces deux propriétés présentant des risques pour la sécurité, de procéder à la démolition des bâtiments existants,

Après avis de la Commission d'Aménagement du territoire, Urbanisme, Logement, Développement Durable, Travaux et Grands Projets du 17 mai 2021,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-088-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Après avis du Bureau Municipal du 19 mai 2021,

Ayant entendu son Rapporteur, Monsieur LE MOIL,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 37 VOIX POUR

DECIDE :

Article unique : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de déposer les permis de démolir des propriétés communales sises 19 et 30 rue des Bleuets à Villepinte.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 29 mai 2021

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20210529-2021-088-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME ET AMENAGEMENT
SERVICE POLE ADMINISTRATIF DES SERVICES TECHNIQUES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-088

Conseil Municipal du 29 Mai 2021

RAPPORTEUR : *Monsieur LE MOIL*

OBJET : *XIV - BATIMENTS COMMUNAUX*
1 - Propriétés communales sises 19 et 30 rue des Bleuets.
Permis de démolir.

La Ville a procédé, en 2020, à l'acquisition de deux propriétés sises 19 et 30 rue des Bleuets, au titre du Fonds de prévention des risques majeurs « Fonds Barnier ». Cette décision était motivée par la présence de poches de dissolution du gypse présentant de graves risques pour la sécurité des habitants de ces maisons.

Compte-tenu de l'état de dégradation des deux sites et afin de permettre la sécurisation des lieux, il est au préalable impératif de procéder à la démolition des bâtiments existants.

A cet effet, il s'avère nécessaire que des permis de démolir soient déposés.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes à intervenir en vue de déposer les permis de démolir de ces propriétés.

Avis de la Commission d'Aménagement du territoire, Urbanisme, Logement, Développement Durable, Travaux et Grands Projets du 17 mai 2021.
Avis du Bureau Municipal du 19 mai 2021.